



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** RUE EMILE GODFRIND 32 F 5300 ANDENNE Belgique

📄 **Type de contrôle:** Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 **Date du contrôle:**
15/09/2025

📅 **Prochaine visite avant le:**
15/09/2026

👤 **Agent-visiteur:**
Robin Nève

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Immo Bertrand HUY
Adresse	Avenue des Ardennes, 1/02, 4500 Huy, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Rue Emile Godfrind 32F/ 5300 Andenne, Belgique
Adresse	RUE EMILE GODFRIND 32 F 5300 ANDENNE Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE EMILE GODFRIND 32 F 5300 ANDENNE Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	4345262
GRD	Ores
Type de locaux	Maison Unifamiliale

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	4345262
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VFVB 4X10
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	30A 3P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	56
Description de l'installation	300mA 40A 4p 30mA 40A 4p 10 disj 20A 2p 2,5 4 disj 16A 2p 2,5 1 disj 20A 3p 10

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: FLK-TI-031/6248052

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielle	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	56
Isolement ($M\Omega$)	0,25
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
B. Prise de terre		
	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
C. Liaisons équipotentielles		
	Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.
	Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
D. Différentiel		
	Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
G. Conducteur de protection		
	Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
I. Appareillage		
	Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.
A. Isolement		
	La valeur de la résistance d'isolement en Ω entre les parties actives et la terre, mesurée sous les tensions de test, doit être pour chaque circuit, les appareils d'utilisation étant déconnectés, au moins égale à 1000 fois la valeur en V de la tension de test (au minimum 0,5M Ω pour une tension de test de 500V). (Livre 1, Sous-section 6.4.5.1.)	

Placer un sectionneur de terre pour permettre de scinder les piquets et l'installation.

Remarques



Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Ce rapport est valable pour la vente de l'habitation.



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 15/09/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Robin Nève

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

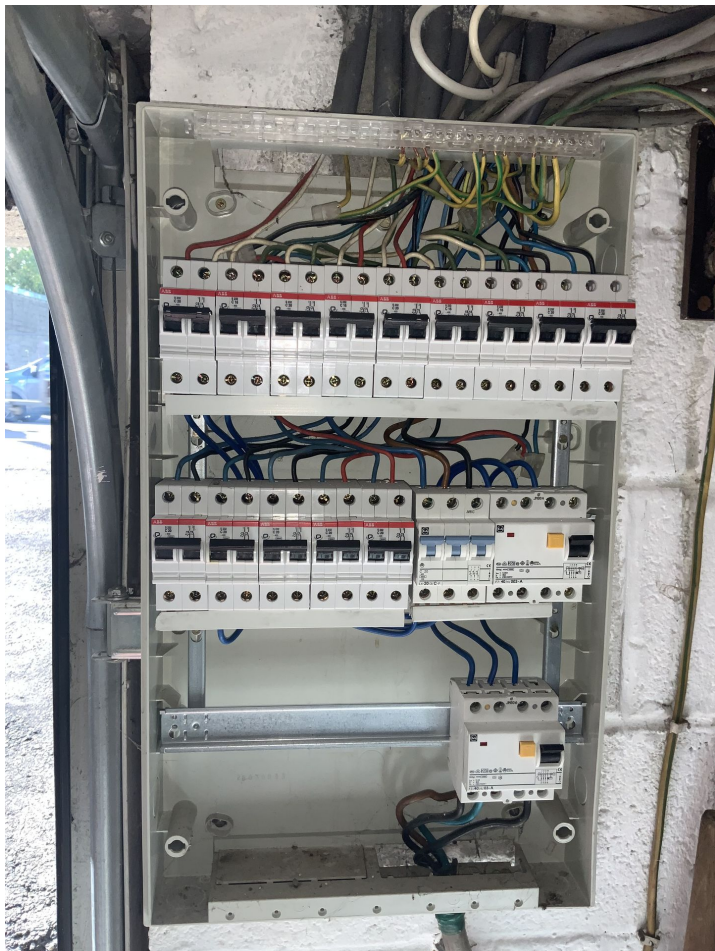


Tableau 1

Libellé	Photo
---------	-------



Libellé	Photo
Le sectionneur ne permet pas de scinder les piquets et l'installation.	



Libellé	Photo
Prises sans terre à remplacer par des prises avec broches de terre et sécurité enfant. Terre présente dans l'installation.	
Prises sans protection enfant à remplacer	